

Date de réception :

Toute demande doit nous parvenir entièrement complétée impérativement
10 jours minimum avant la date de début du chantier

▪ **Adresse de la pose sous réserve d'acceptation :**

☐ Sur places de stationnement autorisé

☐ Sur chaussée sans stationnement autorisé (**joindre croquis d'installation**)

☐ Autre (**joindre croquis d'installation**)

▪ **Dates de la pose :** Du / / Au / /

☐ Demande initiale

☐ Demande de Prolongation de l'AOT N°.....

(Tout dépassement ou modification doit faire l'objet d'une nouvelle demande)

▪ **Demandeur agissant en tant que :**

☐ Entreprise

☐ Particulier

NOM :

Tél :

Prénom :

Mail :

Entreprise :

SIRET :

Date de naissance (si Particulier) * : / /

** à compléter obligatoirement*

Adresse complète :

☐ Kbis joint

▪ **Entreprise effectuant la pose si différente du demandeur :**

NOM :

Tél :

Adresse complète :

Mail :

SIRET :

☐ Kbis joint

▪ **Autorisations d'urbanisme :**

DP/PC/PD N° délivré(e) le / /

▪ **Nature des travaux :**

☐ Ravalement

☐ Construction

☐ Toiture

☐ Travaux intérieurs

☐ Travaux urgents (**joindre justificatif**)

☐ Autre :

Nombre de benne(s) / cabane(s) de chantier * =

** rayer la mention inutile*

Nombre de places supplémentaires pour stationnement de véhicule(s) utilisées =

(une place de stationnement = 10 m²)

MERCI DE REMPLIR LES PAGES 1 ET 2

TIERS FACTURABLE

(Obligatoirement signataire du présent document)

☐ ENTREPRISE

☐ PARTICULIER

NOM :

Tél :

Prénom : Entreprise :

Mail :

Date de naissance (si Particulier) * : / /

Adresse complète

SIRET :

.....

☐ Kbis joint

LE DEMANDEUR S'ENGAGE :

Je soussigné,

- Certifie exacts les renseignements contenus dans la présente demande ;
- M'engage à respecter les prescriptions des services administratifs ;
- M'engage à verser les droits de voirie (voir **tarifs page 4**) ;
- **Les droits de voirie seront facturés au tiers facturable ci-dessus désigné ;**
- Les droits de voirie seront dus tant que le domaine public ne sera pas en totalité libéré ;
- **ANNULATION :** pour être prise en compte, elle devra être signalée à l'aide du document prévu à cet effet (**page 3**). **Sous réserve d'acceptation**, l'annulation ne **prendra effet qu'à la date à laquelle le service voirie en aura accusé réception.**

Date : / /

Nom et signature du particulier

Ou cachet de l'entreprise :



DG AMENAGEMENT URBAIN DURABLE

Direction des Espaces Publics

Voirie, Mobilités, Domaine public

Tél : 05 56 84 78 64

Agent de Surveillance Voie Publique : 06 11 28 53 99

DEMANDE D'ANNULATION

2026 / 2027

D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Toute demande incomplète ne pourra pas être prise en compte
Tous les champs sont obligatoires
Toute demande d'annulation doit nous parvenir
Avant la date de début de chantier

▪ **Titulaire de l'autorisation :**

Entreprise : Tél :

Nom et Prénom (si Particulier) : Mail :

Adresse complète :

.....

▪ **Nature de l'occupation :**

Adresse du chantier :

Adresse de la pose (si différente de celle du chantier) :

.....

▪ **Dates de l'autorisation à annuler :** Du / / Au / /

Numéro d'AOT à annuler :

Motif de l'annulation :

.....

Date : / /

Nom, signature et cachet du demandeur :

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Date de réception : / /

SERVICE VOIRIE – MAIRIE DE TALENCE

▪ **Annulation :** ☐ Acceptée

☐ Refusée

Motif de refus :

.....

.....

Date : / /

Signature et cachet de la Ville de Talence :



Redevance pour occupation du domaine public à l'occasion de travaux et chantiers – à compter du 1^{er} septembre 2026

Conformément à la délibération en date du 02 juin 2026 portant sur les tarifs des droits de place et pour les redevances d'occupation du domaine public et à l'arrêté N° 1509 en date du 15 juin 2026 portant sur l'occupation temporaire du domaine public :

Echafaudages, clôtures de chantier et véhicules utilitaires :			
Pour 1 semaine uniquement (et non renouvelable)		10,00 €	le m² de surface au sol
Du 1 ^{er} au 3 ^{ème} mois	Par mois	16,00 €	le m² de surface au sol
Du 4 ^{ème} au 5 ^{ème} mois	Par mois	21,00 €	le m² de surface au sol
A partir du 6 ^{ème} mois et au-delà	Par mois	38,00 €	le m² de surface au sol
Appareillages servant aux réparations et échafaudages volants :			
	Par semaine	56,00 €	à l'unité
Bennes ou containers, baraques de chantier :			
1 ^{ère} semaine		88,00 €	à l'unité
2 ^{ème} semaine		127,00 €	à l'unité
3 ^{ème} semaine		167,00 €	à l'unité
4 ^{ème} semaine et au-delà		245,00 €	à l'unité
Camions-grue, camions-nacelle et toutes formes de manutention :			
	Par jour	41,00 €	à l'unité
Minimum de perception :		40,00 €	
Taxation des occupations non conformes, interdites ou sans titre : (conformément au règlement d'occupation du domaine public)			
Redevance additionnelle en cas de non-respect de l'autorisation	Par jour	77,00 €	de forfait et par unité
Taxation d'office pour occupation non autorisée ou sans titre	Par jour	46,00 €	le m² de surface au sol

- Toute période entamée est due dans son intégralité,
- Tout métrage sera arrondi au métrage supérieur,
- Toute surface sera arrondie au m² supérieur,
- L'application d'un droit de place ou d'une redevance ne vaut pas acceptation du dispositif constaté sur place,
- Toute occupation du domaine public doit faire l'objet d'une autorisation municipale,
- Les tarifs sont susceptibles d'évoluer chaque année par décision du Conseil Municipal,
- Une autorisation en cours de validité peut faire l'objet d'une abrogation par la Ville en cas d'augmentation des tarifs,
- Le minimum de perception est fixé à un mètre linéaire ou à un mètre carré.